



PREFECTURE

LE SOUTIEN FINANCIER DE
L'ÉTAT AUX TERRITOIRES
EN SAÛNE ET LOIRE

SPIAT
Service du Pilotage
Interministériel et de
l'Aménagement du
Territoire

SERVICES, PROXIMITÉ ET LIEN SOCIAL

Le commerce au sens large (commerce, artisanat, vente de produits agricoles locaux) est au coeur de l'activité économique de nos bourgs et centres villes, créateur d'emplois. C'est aussi un lieu de vie, d'échange, de rencontres, un service de proximité essentiel, le symbole du lien social quotidien au coeur de nos territoires.

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL

Différentes aides directes de l'État contribuent à favoriser le développement économique local et notamment le commerce : la DETR, le DSIL et le FISAC .

Afin de poursuivre sa dynamique de soutien en direction des territoires, et notamment de mieux répondre aux attentes de leurs habitants et de promouvoir une politique d'aménagement du territoire équilibré, le Gouvernement a lancé en 2017 les **contrats de ruralité**, véritables documents intégrateurs de l'ensemble des politiques en faveur des ruralités (dont le développement économique et touristique), et permettant de fédérer l'ensemble des acteurs locaux autour d'un projet de territoire partagé et opérationnel, de coordonner les outils et moyens existants.

Pour financer ces dispositifs, le Gouvernement a renforcé le soutien à l'investissement public local via la reconduction pour la 2^{ème} année d'une **dotat**ion de soutien à l'investissement local (en y intégrant une enveloppe dédiée contrat de ruralité) et l'**augmentation de l'enveloppe DETR**.

Ainsi, en Saône et Loire, ces dispositifs ont permis en 2017 de mobiliser une enveloppe globale de près de 18,9 M€ pour 313 projets, décomposée comme suit :

-DETR : 13,414 M€

-DSIL enveloppe 1 : 3,507M€

-DSIL enveloppe dédiée contrat de ruralité : 1,970 M€.

Ces projets représentent un montant global d'investissement de plus de 86 M€ relevant notamment des domaines suivants : développement économique et maintien de l'emploi, services publics en milieu rural, maisons de santé, travaux de mises aux normes et d'économie d'énergie .

La DETR a notamment permis le financement de projets de maintien ou de création de commerce multiple rural. Ce dispositif est également intervenu pour aider à aménager des centres bourgs, et ainsi dynamiser et rendre plus attractifs les bourgs concernés.

L'enveloppe DSIL dédiée aux 6 contrats de ruralité signés et couvrant ainsi l'ensemble du département a permis de mobiliser notamment des fonds en direction du développement économique tels que la création d'un magasin de producteurs à Chauffailles .

Les crédits du **FISAC**, Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce, gérés par la DIRECCTE BFC (service de Compétitivité des Entreprises et de Développement des Territoires) fonctionnent sur appel à projets annuels. Il n'y a pas d'appel à projets actuellement ouvert. En 2017, la Saône-et-Loire a bénéficié de 215 000€ (suite à l'appel à projets 2016).